



## Arrêté n° 15-136 du 7 septembre 2015

### portant modification de l'arrêté du Président du Conseil Régional n°11-30 du 2 mars 2011 de création du comité consultatif de la Réserve Naturelle Régionale du site géologique de Limay

#### VU

- le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- le Code de l'environnement, notamment ses articles R 332-15 et R 332-41 ;
- le dispositif de classement des Réserves Naturelles Régionales d'Ile-de-France adopté par délibération du Conseil Régional n°CP 08-1283 A en date du 27 novembre 2008 ;
- la délibération de la commission permanente du Conseil Régional n° CP 09-968B en date du 22 octobre 2009 portant création de la Réserve Naturelle Régionale du site géologique de Limay ;
- l'arrêté du Président du Conseil Régional n°15-005 en date du 8 janvier 2015 désignant comme co-gestionnaires de la RNR du site géologique de Limay le PNR du Vexin français et la commune de Limay.

#### CONSIDERANT

La nomination du Parc naturel régional du Vexin français et la commune de Limay co-gestionnaires de la Réserve Naturelle Régionale du site géologique de Limay par arrêté n° 15-005 du 8 janvier 2015

#### ARRETE

**ARTICLE 1** : L'article 3 de l'arrêté n°11-30 du 2 mars 2011 est modifié comme suit :

Conformément aux dispositions de l'article R332-15 du code de l'environnement, la composition du comité consultatif est fixée comme suit :

- Représentants des administrations civiles et militaires, des établissements publics de l'Etat
  - Le Préfet des Yvelines
  - La Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Ile-de-France (DRIEE-IF)
  - Le Directeur Départemental des territoires des Yvelines (DDT)
  - Le Directeur interdépartemental de l'Office National des Forêts (ONF)
  - Le Directeur du Service géologique régional Ile-de-France du BRGM
  - Le Directeur Départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) ou leurs représentants.
- Elus locaux représentant les collectivités territoriales et leurs groupements
  - Le Président du Conseil Régional d'Ile-de-France
  - Le Président du Conseil départemental des Yvelines
  - Le Président de la Communauté de communes des Coteaux du Vexin ou leurs représentants.

Conseil régional

33, rue Barbet-de-Jouy – 75359 Paris cedex 07 SP

Tél. : 01 53 85 53 85 – Fax : 01 53 85 53 89

www.iledefrance.fr

- Représentants des propriétaires et des usagers
  - Madame Guisnet Marie-Claude
  - Le Président du Comité départemental du tourisme des Yvelines
  - Le Président du Comité départemental de la randonnée pédestre des Yvelines
  - L'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de Mantes-la-Ville
  - Le Président du Centre de ressources départemental pédagogiques des Yvelines ou leurs représentants.
  - Un représentant des écoles maternelles, élémentaires et collèges de la commune de Limay
  - Un représentant des professeurs de Sciences de la Vie et de la Terre (SVT) des collèges de la commune de Limay
  - Un représentant des professeurs de Sciences de la Vie et de la Terre (SVT) du lycée Condorcet de Limay
  
- Personnalités scientifiques qualifiées et associations agréées ayant pour principal objet la protection des espaces naturels
  - Le Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN)
  - Le Président de la Commission Régionale du Patrimoine Géologique (CRPG)
  - Le Président du Centre Ornithologique de la Région Ile-de-France (CORIF)
  - Le Président de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO)
  - Le Président de la Société d'Etudes des Sciences Naturelles du Mantois et du Vexin (SESNMV)
  - Le Directeur du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP)
  - Le Président de l'Office Pour les Insectes et leur Environnement (OPIE)
  - Le Président de la Société Nationale pour la Protection de la Nature (SNPN)
  - Le Président de la Société Herpétologique de France (SHF)
  - Le Directeur de l'Institut Polytechnique LaSalle Beauvais
  - Le Président de l'université Paris-Sudou leurs représentants,
  - Un représentant du Conseil Scientifique territorial des RNR géologiques
  - Monsieur Gérard Baudoin en sa qualité d'ornithologue
  - Monsieur Christian Montenat en sa qualité de géologue, docteur ès sciences, ancien directeur de recherche au CNRS
  - Monsieur André Poisson, en sa qualité de géologue, docteur ès sciences, Maître de Conférences honoraire retraité de l'université Paris-Sud
  - Monsieur Jocelyn Barbarand, en sa qualité de géologue, docteur ès sciences, Maître de Conférences de l'université Paris-Sud.

La commune de Limay et le PNR du Vexin français, en leur qualité de gestionnaires de la RNR du site géologique de Limay, assistent aux réunions du comité consultatif sans en être membre.

**ARTICLE 2 :** Est inséré un nouvel article 8 :

Le comité consultatif peut déléguer l'examen d'une question particulière à une formation restreinte. Cette formation peut être autorisée à rendre des avis au nom du comité. Dans ce cas, elle aura à présenter aux membres du comité consultatif les avis rendus, lors de leur prochaine réunion.

**ARTICLE 3** : Compte tenu de l'insertion d'un nouvel article 8 la numérotation des articles de l'arrêté n°11-30 du 2 mars 2011 est modifiée. L'article 8 de l'arrêté mentionné ci-dessus devient l'article 9.

**ARTICLE 4** : Les autres dispositions dudit arrêté sont et demeurent inchangées.

**ARTICLE 5** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Région.

Le Président,

- certifie sur sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte le .....
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification

**Jean-Paul HUCHON**

